

Piscine couverte municipale - Exploitation du bar - Saison 1993/1994 - Renouvellement de la concession d'occupation

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'exploitation du bar de la piscine couverte municipale a fait l'objet, pour la saison 1992/1993, d'une concession d'occupation parvenue à expiration le 14 juillet 1993.

Il est proposé de renouveler cette concession d'occupation pour la période du 1^{er} septembre 1993 au 14 juillet 1994 au profit de la Société Besançon Traiteurs Services, ce moyennant une redevance annuelle fixée à 13 500 F.

Le Conseil Municipal est donc appelé :

- à approuver le cahier des charges présenté à cet effet,
- et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société Besançon Traiteurs Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.